



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES 2020

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu siégeront à compter de 9h00, les 4 février, 3 mars, 31 mars, 5 mai, 2 juin, 30 juin, 1^{er} septembre, 6 octobre, 17 novembre et 1^{er} décembre 2020, et les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à compter de 19h30, les 8 janvier, 12 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 9 septembre, 14 octobre, 25 novembre et 9 décembre 2020.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce douzième jour de décembre 2019.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Joane Saulnier